DOSSIER : 26-193
DATE : 13 mai 2026
FICHIER : 26193 v2.dwg

PERMIS D'AMENAGER - PA 4

" La Roseraie "

Terrain sis Chemin de Bedillon
Commune de Salaunes

Plan de composition

MAÎTRE D'OUVRAGE

ATOL
Créateurs d'espace de vie

ATOL
39 Avenue du Chateau d'Eau 33700 MERIGNAC
Tél : 09 52 12 42 16
Email : atol@atolterrain.fr

ARCHITECTE CONSEIL

ARCHITECTES

LS ARCHITECTES
50 Rue Condorcet 33000 BORDEAUX
Tél : 05 57 87 70 87
Email : lsarchitectes@orange.fr

GÉOMÈTRE-EXPERT & MAÎTRES D'OEUVRE VRD

SANCHEZ ÉTUDES & AMÉNAGEMENTS CARRÉ GÉOMÈTRE - EXPERT

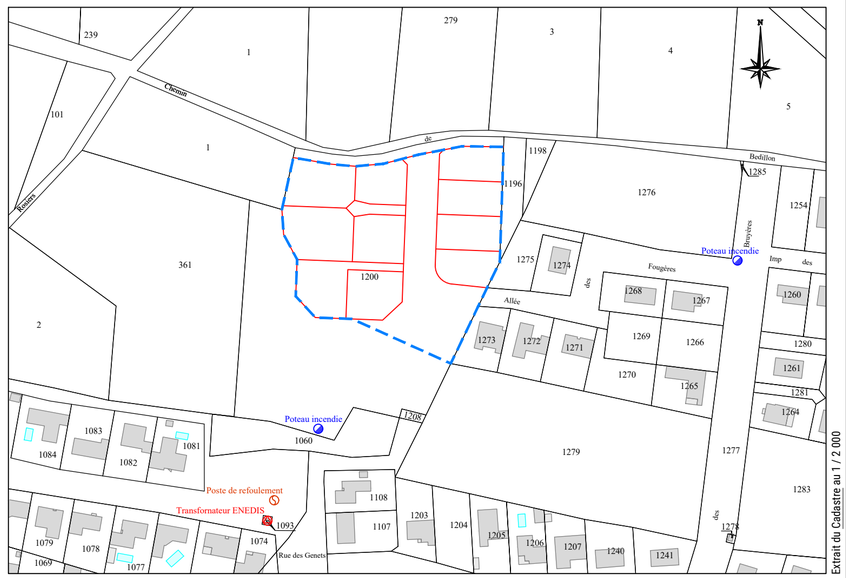
Mathieu SANCHEZ & Gilles ESCARRET
contact@sanchez-gbe.com
www.sanchez-gbe.com

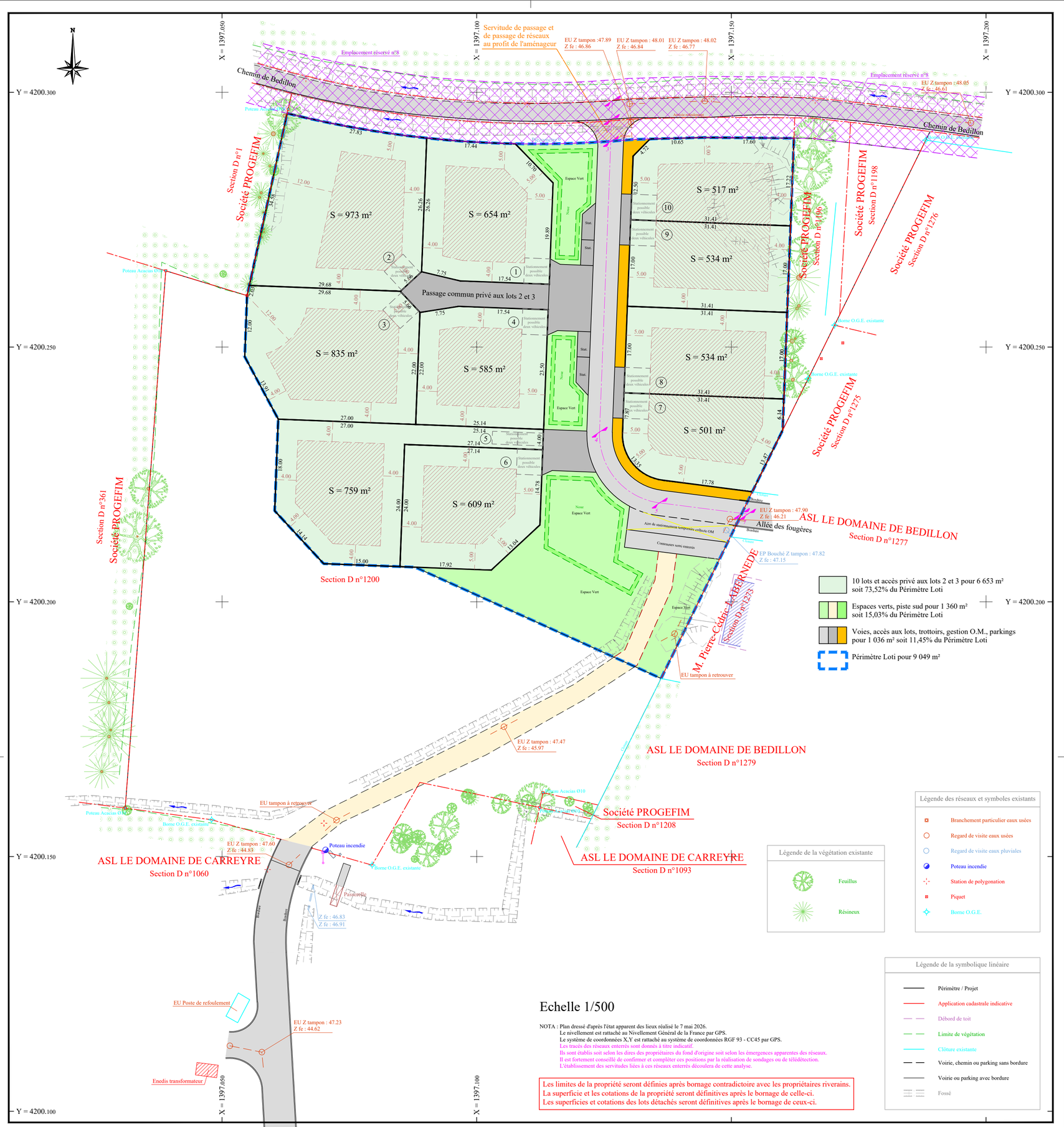
LA BREDE
25 et 25 Bis Chemin d'Eyquem
33652 La Brède
Tél : 05 57 97 95 95

ANDERNOS-LES-BAINS
5 Bis Rue du XI Novembre
33510 Andernos-les-bains
Tél : 05 56 26 11 40

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

SEULS LES PLANS ÉTABLIS EN COULEUR PAR LA DÉNOMINATION DU GROUPE CERTIFIENT LEUR AUTHENTICITÉ.





Légende des réseaux et symboles existants

- Branchement particulier eaux usées
- Regard de visite eaux usées
- Regard de visite eaux pluviales
- Poteau incendie
- Station de polygonation
- Piquet
- Borne O.G.E.

Légende de la végétation existante

- Feuillus
- Résineux

Légende de la symbolique linéaire

- Périmètre / Projet
- Application cadastrale indicative
- Débord de toit
- Limite de végétation
- Clôture existante
- Voirie, chemin ou parking sans bordure
- Voirie ou parking avec bordure
- Fossé

Echelle 1/500

NOTA : Plan dressé d'après l'état apparent des lieux réalisé le 7 mai 2026.
Le nivellement est rattaché au Nivellement Général de la France par GPS.
Le système de coordonnées X,Y est rattaché au système de coordonnées RGF 93 - CC45 par GPS.
Les tracés des réseaux enterrés sont donnés à titre indicatif.
Ils sont établis soit selon les dires des propriétaires du fond d'origine soit selon les émergences apparentes des réseaux.
Il est fortement conseillé de confirmer et compléter ces positions par la réalisation de sondages ou de télédétection.
L'établissement des servitudes liées à ces réseaux enterrés découlera de cette analyse.

Les limites de la propriété seront définies après bornage contradictoire avec les propriétaires riverains.
La superficie et les cotations de la propriété seront définitives après le bornage de celle-ci.
Les superficies et cotations des lots détachés seront définitives après le bornage de ceux-ci.